

Les Yeux de son Maître



n°109

TRIMESTRIEL
Mai 2016



L'ÉCOLE DE DEMAIN



© Denis Manin

AFFILIATED TO THE



FFAC - Affiliée à la
Fédération Internationale

REVUE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE-DÉCRET DU 26 AOÛT 1981

ÉDITORIAL

Paul CHARLES, Président de la FFAC⁽¹⁾

2

DOSSIER

Ce que nous attendons d'un chien guide :
l'enquête de l'ANMCGA⁽²⁾

3

Bernadette PILLOY, Administratrice de l'ANMCGA⁽²⁾

Un plan de développement fédéral
Des orientations pour l'avenir

4-5

Dominique GIRARD, Directeur Général de la FFAC⁽¹⁾

Inventer l'École de demain

5

Sophie COURMONT, Responsable communication
des Chiens Guides d'Ile-de-France

Un nouvel élan pour Cernay
après un quart de siècle

5

Louis GRIFFANTI, Président de l'École Alsacienne

Créer une antenne départementale :
pourquoi ?

6

Denis TOUQUET, Chargé de communication des
Centres Paul Corteville

Nouvel avenir pour les chiens guides
réorientés dans le Grand Est !

7

Lydie GARIGNON, Chargée de communication
de l'Associations de Chiens Guides du Grand Est
et Florence PERRAUD, Présidente des Chiens
Médiateurs et d'Utilité de l'Est

Une École d'avenir pour les jeunes

8

Gaëlle UNTERSINGER, Chargée de Communication
de la Fondation Frédéric Gaillanne

Tous ensemble

9

Michel RIVALLAIN, Administrateur de l'Association
de l'Ouest

ACTUALITÉS

Deux nouveaux centres d'éducation

10

Des fiches pédagogiques pour
la bande dessinée de la FFAC

11

Jean-Luc GIRRE, Chargé de communication
de la FFAC⁽¹⁾

HANDICAP

Le Défenseur des Droits :
une solidarité collective

12-13

Propos recueillis par Anne VIOT, Chargée de mission
de la FFAC⁽¹⁾

LE MOT DE L'EXPERT

La vision artificielle

Problématique et espoir

14

Gérard Dupeyron, Médecin chef de l'ARAMAV
de Nîmes et Chef du service OPH. CHU de Nîmes

FÉDÉRATION

15



P.J. : courrier du Président, bulletin de soutien et enveloppe retour.

ÉDITO



Paul CHARLES,

Président de la
Fédération Française
des Associations
de Chiens guides
d'aveugles (FFAC)

AVEC VOUS, TOUT EST POSSIBLE !

Parfois, nous pouvons avoir le sentiment de vivre dans une société et un monde qui manquent de possibilités, de perspectives, d'avenir. La notion de progrès n'est plus qu'un regret. Les économistes déplorent l'absence de croissance. Beaucoup pensent que leurs enfants et petits-enfants vivront moins bien qu'eux. Est-ce une crise passagère ou une mutation durable ? Il y a débat.

Quoi qu'il en soit, ce numéro de votre revue montre que les **Associations** et **Écoles** regroupées au sein de la **Fédération** disposent bel et bien d'un futur ensemble. Comme vous le lirez dans le **Dossier** qui suit et particulièrement pages 7 et 8, ce futur est même écrit noir sur blanc dans un **Plan de développement fédéral**. C'est un projet associatif global, comportant des orientations précises pour l'avenir. Car pour atteindre des objectifs, il faut commencer par s'en fixer.

Générosité et gratuité

Conformément aux missions inscrites dans nos statuts, il s'agit de faire plus et mieux que ce que nous faisons. Agissant pour les personnes déficientes visuelles et avec elles, nous avons une vision. Nous voulons multiplier toutes nos actions par l'agrandissement des entités qui composent la Fédération, par l'accueil de nouvelles structures qui seront membres, par la construction de nouveaux **centres d'éducation**. Notre but est clair : mieux répondre aux demandes de chiens guides qui nous sont faites partout en France et raccourcir les délais de remise pour les femmes et les hommes non-voyants ou malvoyants qui les attendent. De telles ambitions ne peuvent être réalisées que si elles sont organisées, programmées, planifiées.

Pour atteindre ces objectifs, cela implique que nous exprimions clairement, à vous donateurs de la **Fédération** et lecteurs **Des Yeux de son Maître**, les besoins financiers nécessaires pour mener à bien ce vaste projet. Il faut bien évidemment que nous vous rendions également compte de ces avancées. C'est ce que nous faisons à chaque numéro et plus précisément dans celui d'août avec l'Essentiel de notre rapport d'activités.

Car les enjeux de ce **Plan de développement** sont aussi le sérieux, la rigueur et la transparence de l'emploi de nos ressources, la bonne utilisation de vos dons. Votre générosité permet la gratuité du chien guide, cœur de notre organisation fondée sur la non-lucrativité. Avec vous, tout est possible.

Merci de votre soutien à la grande cause que nous défendons.

Paul CHARLES

Pour tout renseignement sur un article de la revue, adressez-vous au secrétariat de la FFAC au 01 44 64 89 89.

Toute reproduction totale ou partielle d'un article ou d'une illustration doit être soumise à l'approbation préalable de la Direction de la Rédaction (même numéro que ci-dessus).

FFAC - Siège : 71, rue de Bagnolet - 75020 Paris - Tél. : 01 44 64 89 89 - Président : Paul CHARLES - Date de parution : Mai 2016 - Directeur de la publication : Paul CHARLES • Maquette : GRAND M - 40 avenue du Petit Parc 94300 Vincennes • Imprimerie TOPGRAPHIC - ZI - Bd de la Romanerie - 49124 St-Barthélemy-d'Anjou - Tél. : 02 41 60 06 06 • Comité de rédaction: S. BOIRON - S. BOUTEMY - S. CASTILLO - A.S. CALLENS - S. COURMONT - V. FILLEUL-THOMAS - L. GARIGNON - D. GIRARD - J.L. GIRRE - S. GONAND - V. MARTINEAU - M. PASSERI - D. TOUQUET - G. UNTERSINGER - V. VALENTIN - A. VIOT. N° CPPAP : 1219H85774 - ISSN 0997-9700 - Tirage : 69770 exemplaires.



Ce que nous attendons d'un chien guide : l'enquête de l'ANMCGA⁽¹⁾

L'ANMCGA⁽¹⁾ a interrogé ses adhérents pour aider à l'amélioration de la sélection des chiots du CESECAH⁽²⁾, la pépinière des futurs chiens guides...

Le chien guide évolue, sa sélection se perfectionne pour fournir année après année un compagnon toujours plus performant, en meilleure santé : comment ? Non pas par manipulation génétique, bien sûr, mais par des « mariages » : le choix des reproducteurs aboutit à des chiens de moins en moins sujets aux maladies génétiques les plus fréquentes, plus équilibrés, ardents au travail et de merveilleux compagnons fidèles et affectueux.



► Bernadette, son époux François et Dakota

Le questionnaire comportait 54 questions sur des comportements et maladies à composante génétique : distractibilité, insatiabilité (attirance pour tout ce qui se mange), attirance pour l'eau, attirance pour la chasse, non-confiance dans l'humain, inaptitude à rester seul, tendance à aboyer ou gémir excessivement. Et pour les maladies : arthrose, otite, allergies cutanées ou alimentaires, problèmes cardiaques ou oculaires. **Connaître leur fréquence et les transmetteurs chez les chiens en activité, c'est aider les élevages à les éviter en ne faisant pas se reproduire les géniteurs en cause.**

122 maîtres ont répondu,

- plus de la moitié dans la force de l'âge (40 à 60 ans) :

20-40 ans	41-60 ans	61 ans et plus
21 %	55 %	24 %

- représentant une expérience (plus de 260 chiens) :

Leur expérience du chien guide	Total nombre de chiens
48 : un chien	48
30 : deux chiens	60
18 : trois chiens	54
25 : quatre chiens et +	>100
Total général	> 262

Au fil des années, on note la quasi disparition de la dysplasie de la hanche. Les chiens âgés de plus de 6 ans sont environ 30 % à souffrir d'arthrose. Les otites touchent 50 % des chiens et devraient pouvoir être diminuées.

Sur le plan des comportements, les résultats sont les suivants :

Groupes de comportements	Comportements	Commentaires
Comportements rares et gênants	Non-confiance dans l'humain, inaptitude à rester seul, tendance à vocaliser excessivement	La sélection faite dans le passé pour éviter ces comportements a été efficace
Comportements fréquents et peu gênants	Attirance pour l'eau, attirance pour la chasse	L'action sur ces comportements n'est pas prioritaire
Comportements fréquents et gênants	Attirance pour les congénères, tendance à la distraction, insatiabilité	Une sélection pour diminuer la fréquence de ces comportements est à envisager

Le comportement du chien est déjà le plus souvent bien adapté à son maître. Les comportements considérés comme gênants sont souvent ceux imaginés, pas ceux vécus avec son chien !

Sylvie : « Je ne voudrais pas d'un chien qui chasse, mais le mien ne le fait pas. »

Dominique : « Je ne voudrais pas d'un chien qui aboie tout le temps, le mien n'aboie que quand il faut ! », etc.

Seulement 3% des chiens n'ont pas confiance dans l'humain, ce qui en fait un comportement très rare. L'insatiabilité est très fréquente, mais les maîtres comprennent ! « C'est un chien... »

Un chien guide, quel que soit son aspect ou son caractère, est LE compagnon de la vie et de l'autonomie, celui qui au fil du temps est de plus en plus « Le meilleur chien guide... le mien ». ■



► Bernadette et Dakota

⁽¹⁾ ANMCGA: Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles.

⁽²⁾ CESECAH: Centre d'Étude, de Sélection et d'Élevage de Chiens guides pour Aveugles et autres Handicap.



Un plan de développement fédéral



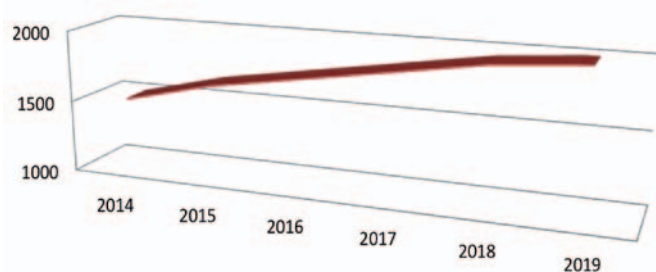
Dominique GIRARD,
Directeur
Général de
la FFAC

Aujourd'hui, 1 500 personnes déficientes visuelles disposent d'un chien guide. Ce n'est pas suffisant, aussi la FFAC a mis en place un plan de développement. Il vise à permettre à plus d'utilisateurs potentiels de bénéficier d'un chien guide d'aveugle.

Il s'agit à échéance d'atteindre 2000 équipes actives en France. Pour ce faire, notre mouvement devra répondre aux nouvelles demandes et aussi au renouvellement des chiens partant à la retraite, en gardant la même qualité d'éducation.

À la fois, nous agissons sur la formation de nouveaux moniteurs et éducateurs, nous faciliterons les liens entre centres d'éducation pour favoriser la mobilité.

La FFAC accompagnera les agrandissements et la création de nouvelles écoles.



► Progression des équipes actives maîtres - chiens guides

Ont été construits récemment, un centre d'éducation en Normandie et en région parisienne. La construction d'un centre d'éducation dans les Bouches-du-Rhône et en Auvergne est en cours. Des projets en Alsace, en Bourgogne et en Aquitaine sont à l'étude.

Ce plan qui mobilise tous les acteurs des chiens guides s'appuie sur des analyses statistiques et la mesure des potentiels territoriaux.

Chaque association prend sa part de l'ambition et s'est maintenant dotée d'un plan de développement qui valide l'objectif. ■



Interview

Daniel HERTAULT,
Vice-Président de la FFAC en
charge du développement

« Nous mesurons bien une attente, un réel potentiel, nous disposons de l'envie et de la volonté politique.

Nous avons pu démontrer lors de notre dernier congrès national que la qualité ne s'opposait pas à la quantité mais bien au contraire, la quantité valide la qualité.

C'est pourquoi toutes les associations de chiens guides d'aveugles fédérées s'engagent dans un mouvement qui va permettre « tout simplement » à des personnes déficientes visuelles de gagner en autonomie avec le plaisir de bénéficier d'un chien guide. »



Des orientations pour l'avenir

La FFAC, avec les associations fédérées, s'engage résolument dans un plan de développement qualitatif et quantitatif pour remettre plus de chiens guides. Les principaux axes :

- **Intégrer** de nouvelles associations et créer des Écoles de chiens guides là où le besoin est identifié ;
- **Renforcer** la formation initiale et continue pour les personnels et les bénévoles (éducateurs, moniteurs, familles d'accueil, administrateurs...) ;

- **Poursuivre** le travail visant un meilleur accès dans tous les lieux publics et contribuer à une meilleure inclusion sociale des personnes en situation de handicap ;
- **Sensibiliser** les personnels de santé au chien guide d'aveugle pour informer les personnes non et mal voyantes ;
- **Poursuivre** le travail de recherche pour limiter les réorientations des chiens dits réformés ;





- **Communiquer** pour mieux faire connaître la cause du chien guide d'aveugle et obtenir les ressources nécessaires au développement, dans le respect des donateurs ;
- **Renforcer** l'unité et l'identité du Mouvement Chien Guide ;
- **Amplifier** la croissance ;
- **Maintenir** une grande qualité. ■



► Les Chiens Guides au Sénat

Sophie COURMONT, Responsable communication des Chiens Guides d'Ile-de-France

Inventer l'École de demain

Inventer l'école de demain, c'est envisager les aspects structurels, géographiques et humains. L'aménagement d'une piste de guidage fonctionnelle aux situations réalistes et variées est un outil de travail idéal pour envisager la progression du chien dans le calme, le travail en groupe et l'économie de trajet en ville.

Le choix du lieu d'implantation d'une école ou de son antenne, dans un contexte territorial contraignant et exigeant, est déterminant pour

son développement et la proximité avec son public. L'école ne s'imaginer pas sans anticiper les évolutions, sans explorer de nouvelles activités, sans mutualiser, sans s'interroger sur les modes de gouvernance et s'appuyer sur l'image de marque du mouvement: le chien guide. ■



Louis GRIFFANTI, Président de l'École Alsacienne

Un nouvel élan pour Cernay après un quart de siècle

L'École Alsacienne de Chiens Guides d'Aveugles fête cette année son 25^{ème} anniversaire.

Depuis notre entrée dans la Fédération, en 2012, nous réfléchissons à la construction d'un centre d'éducation. Un terrain a été réservé à Cernay, dans le cadre exceptionnel du « Parc des Rives de la Thur ». Nous avons imaginé un concept de « patio », regroupant autour d'une cour intérieure semi-couverte la partie administrative et les chenils. Tout autour des bâtiments, les voiries d'accès, avec rues et trottoirs, passages piéton-



► Le nouveau centre facilitera le travail de nos éducateurs

niers, mobilier urbain, permettront de réaliser une partie du travail d'éducation sur place.

Un beau projet qui concrétisera notre fusion avec le Centre de Woippy ! ■



Créer une antenne départementale : pourquoi ?

Pour construire l'avenir d'une école de chiens guides, renforcer l'autonomie et la sécurité de déplacement des personnes non ou malvoyantes est primordial. Aujourd'hui en France, seulement 1% des personnes déficientes visuelles utilisent un chien guide. Sensibiliser et informer sur son apport et sa gratuité est donc un enjeu conséquent !

Une présence répétée sur le terrain est très importante pour informer le public. Pour rayonner de façon égale sur l'ensemble de son territoire, une association de chiens guides a la possibilité de créer une antenne départementale ou des réseaux de bénévoles, qui agiront au service de l'association dont ils dépendent.

Ce sont ces antennes qui, par le dynamisme des maîtres de chiens guides d'aveugles qui en sont membres, offrent une meilleure visibilité du mouvement du chien guide en France. Ceux-ci vont directement à la rencontre des personnes non ou malvoyantes qui ne connaissent pas le chien guide, ou qui sont parfois mal informées sur les conditions d'obtention d'une aide au déplacement.

L'Association Chiens Guides d'Aveugles – Centres Paul Corteville a su développer cette présence territoriale comme l'illustre cet exemple marquant :

► Les bénévoles, des relais indispensables pour faire connaître le chien guide.



► Des maîtres de chiens guides en action

En 2011, lors d'un stand d'information dans un magasin Carrefour à Calais, les bénévoles de l'Antenne du Pas-de-Calais rencontrent Giovanni, jeune personne malvoyante qui pense ne pas pouvoir bénéficier d'un chien guide d'aveugle.

En 2015, Giovanni est l'un des 12 maîtres de chiens guides d'aveugles retenus pour l'exposition photos dans le cadre de la 4^{ème} semaine du chien guide d'aveugle.

Giovanni est aujourd'hui un excellent ambassadeur de notre association, et nul doute qu'il suscitera de nouvelles demandes de chiens guides.



► Giovanni et Groom

© Joëlle DOLLE



Si nous souhaitons porter à travers toute la France notre message en faveur de l'autonomie des personnes déficientes visuelles, l'école de demain devra certainement étendre son champ d'action. Les antennes départementales peuvent nous aider à remplir cet objectif. ■

Nouvel avenir pour les chiens guides réorientés dans le Grand Est !

Tous les chiens proviennent d'élevages reconnus et reçoivent une éducation spécifique. Mais certains d'entre eux, en cours de formation, quittent le circuit chien guide (pour des raisons comportementales ou physiques mineures). Autant de forts potentiels inexploités qui ont amené l'Association à s'intéresser à la médiation animale.

Médiation : les prémices à travers un projet... parmi tant d'autres

Psychologue dans un établissement psychiatrique et détachée en structure gériatrique spécialisée, Florence PERRAUD travaille avec un public qui communique difficilement. Convaincue des bienfaits de la médiation animale, elle a présenté en 2008 un projet à Raymond NEY, Directeur de l'Association des Chiens Guides du Grand Est, qui lui a confié DARKOM, réorienté pour cause de dysplasie du coude. Celui-ci est devenu la mascotte de l'établissement, où il participe à des ateliers thérapeutiques, faisant la joie des résidents.

Déjà une dizaine de chiens placés



En avril 2015, l'Association Chiens Médiateurs et d'Utilité de l'Est a pu voir le jour, grâce au soutien financier de la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles et aussi grâce aux deux salariés formés à la médiation animale (une éducatrice et un moniteur)

mis à disposition par l'Association des Chiens Guides du Grand Est.

L'association a déjà remis une dizaine de chiens : principalement dans des familles auprès d'enfants autistes et handicapés, mais aussi auprès de professionnels de santé ou d'intervenants, formés à la médiation animale... Ainsi, Inéa, une femelle labrador couleur sable, partage désormais la vie d'une famille nombreuse, comprenant trois enfants souffrant d'autisme (Asperger). À ses côtés, ils retrouvent assurance et autonomie. Des actes de la vie quotidienne sont de nouveau envisageables : patienter dans la salle d'attente du généraliste ou aller acheter de nouveaux vêtements dans les magasins, par exemple.



En médiation animale, les possibilités sont multiples; certains chiens trouvent aussi une nouvelle orientation avec des professionnels de la sécurité (pour le dépistage d'explosifs, par exemple). Mais pas question de transiger sur l'éthique.



Seuls les projets bien définis, portés par des personnes compétentes et respectueuses de l'intégrité de l'animal, pourront être soutenus par l'association. Autant de nouvelles vocations pour ces chiens réorientés lors de leur parcours de chiens guides. ■



Une École d'avenir pour les jeunes

La Fondation Frédéric Gaillanne est une école de chiens guides en cours d'affiliation à la FFAC. Elle remet des chiens guides à des enfants et adolescents sur toute le territoire national.

Un « parcours des sens compensatoires » permet aux enfants déficients visuels d'apprendre à se repérer dans l'espace et de travailler le déplacement à l'aide de leur chien guide en toute sécurité.

Il réunit plusieurs équipements, dont certains de haute technologie, et leur permet d'affûter tous leurs sens.

Sens tactile : Le parcours présente une multitude de revêtements de sol : macadam, gravier, plaque podotactile... ainsi qu'un ensemble de sculptures destinées à être touchées. Deux passerelles (en bois et en métal) permettent d'expérimenter des situations variées.

Sens auditif : Le parcours est équipé de deux fontaines qui se distinguent à l'oreille par leurs débits différents. Au carrefour, les feux piétons parlants sont activés par télécommande. Les flux de circulation sont simulés par des bornes sonores. Un tunnel, équipé d'enceintes, diffuse diverses ambiances urbaines.

Sens thermique et des masses : Le tunnel permet d'appréhender les variations de température et du vent. Une cabine téléphonique et une automobile stationnée permettent de recréer des situations quotidiennes auxquelles les enfants doivent se préparer.

Sens olfactif : lavande, romarin, rosiers sont des repères qu'ils apprennent à associer.

Notre école et son parcours ont été imaginés par Frédéric Gaillanne. Comme il a plaisir à dire, « offrir des chiens guides aux enfants c'est leur apporter la lumière qu'ils n'ont plus et embellir leur âme ». ■



► Maison d'accueil



► Plaque podotactile



► Une des passerelles



► Maquette en relief

Tous ensemble

« **T**ous ensemble », « rassemblement », autant de mots à la mode qui sembleraient être la panacée pour résoudre tous nos problèmes de société. Ce leitmotiv peut-il s'adresser aussi à nos associations de chiens guides pour définir ce que pourrait être « l'école de demain » ? Dans un monde sans cesse en mouvement, nos écoles sont face à une alternative : rester sur des acquis qui ont fait leurs preuves ou s'adapter, évoluer pour ne pas vieillir doucement sur des certitudes, comme disait Sénèque « en n'ayant plus de rêves et en commençant à parler du passé avec des regrets ».

Quelles conditions remplir pour que « tous ensemble » devienne réalité ?

- Viser pour chaque école, individuellement, la performance la plus grande possible. L'addition des forces devient un gage de réussite collective.
- S'assurer une autonomie financière dans la collecte et ses ressources propres pour réaliser le quotidien et mener ses projets.
- Être une école de proximité pour mieux répondre aux besoins, personnaliser les contacts entre personnes handicapées visuelles et personnels des écoles.
- Vivre une gouvernance dans chaque école, libre dans ses choix et ses projets, en fonction de la connaissance de son environnement et des besoins exprimés par les personnes déficientes visuelles.

Pour autant

Nul ne peut aujourd'hui vivre seul dans son coin et le choix se pose donc entre deux mots «solitaire» ou «solidaire». On peut dresser la palissade autour de son petit village gaulois mais il est préférable d'avoir une bonne potion magique pour survivre seul !



► Journée Portes Ouvertes



► Michel RIVALLAIN accompagné de Jenny, futur chien guide

Pour agir « tous ensemble » il convient de nous appuyer sur les choix qui font notre force :

- Le choix « **associatif** » qui permet à des salariés et des bénévoles de se fédérer autour d'une cause pour créer une ambition commune ;
- le choix de nous positionner non comme une « entreprise marchande », mais sur un contexte « **d'économie solidaire** » ;
- Le choix de la **mutualisation**, c'est-à-dire de passer de l'individualisation à l'interconnexion entre les écoles ;
- le choix de prendre en compte les besoins et les demandes des personnes déficientes visuelles en s'appuyant sur les innovations scientifiques, techniques ou technologiques. **L'innovation est plus une évolution qu'une révolution**, plus un atout qu'un risque.

Ainsi l'addition de nos forces et des résultats de nos écoles donnera à notre cause toute la place et l'importance qu'elle mérite. Elle permettra à notre Fédération de remplir son rôle d'appui à travers des services communs indispensables et de pouvoir, tout en respectant l'autonomie financière et politique de chaque association, être au service de tous.

Oui « tous ensemble », ce n'est pas seulement un rêve, ce n'est pas tant une question de «pouvoir» que de «vouloir» et demain les fruits passeront la promesse des fleurs. ■



Deux nouveaux centres d'éducation

Construction d'un centre sur la commune de Lançon-Provence

Voilà deux ans que Les Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse se sont lancés dans un projet ambitieux : ouvrir un nouveau centre d'éducation dans le département des Bouches-du-Rhône. Le centre existant sur la commune d'Eze, dans les Alpes Maritimes près de Nice, ne suffit plus pour répondre à toutes les demandes de chiens guides dans le Sud-Est de la France. En effet, situé dans un parc naturel départemental, aucune extension n'est possible.



► La maison qui accueillera les personnes déficientes visuelles en stage de remise

► Le chenil à réhabiliter

Les démarches pour trouver un nouveau terrain ont pris du temps car il doit répondre à un cahier des charges précis : surface minimum, voisins éloignés, etc.

Et aujourd'hui, le site pour implanter ce futur centre a été trouvé. D'une superficie de 1,3 hectares, le terrain clôturé se situe sur la commune de Lançon-Provence. Des travaux sont en cours pour réhabiliter le chenil existant et aménager la maison pour la rendre accessible aux personnes déficientes visuelles en stage de remise. Un autre bâtiment sera construit pour accueillir le pôle technique.

Un réseau de familles d'accueil est en cours de développement depuis plus d'un an maintenant. Grâce au soutien d'un particulier qui met à notre disposition un grand terrain, une séance d'obéissance avec les familles d'accueil de la région est organisée tous les mois. Dès septembre prochain les premiers chiens guides en formation devraient être accueillis dans ce nouveau centre.

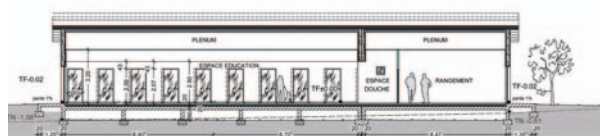
Plus d'information sur : www.chiensguides.org



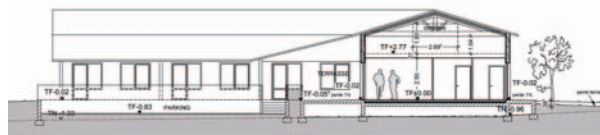
► L'équipe technique de l'école

L'association des Chiens Guides d'Aveugles du Centre-Ouest est heureuse de vous faire part de la création d'un deuxième centre d'éducation à Lezoux : « centre d'éducation – Auvergne »

Dans un objectif de proximité et d'accompagnement toujours plus performant des personnes déficientes visuelles, l'association du Centre-Ouest a fait le choix de créer un deuxième centre de formation pour futurs chiens guides d'aveugles à proximité de Clermont-Ferrand.



► Les plans de la future structure



Le « centre d'éducation – Auvergne » est pour l'instant hébergé au sein du CESECAH (centre d'élevage national pour futurs chiens guides) et a débuté son activité en octobre 2015. En 4 mois, 14 familles d'accueil ont été recrutées, 1 chien guide a déjà été remis et deux autres sont envisagés très rapidement. La construction des bâtiments se fera cette année et le centre a pour objectif la remise de 5 à 6 chiens guides à la fin 2016 en Auvergne.

Les Chiens Guides d'Aveugles du Centre-Ouest, qui célèbrent leurs 40 ans cette année, se fixent comme objectif la remise gratuite de plus d'une quinzaine de chiens guides sur 2016, en mutualisant les chiens guides éduqués par le « centre d'éducation – Grand Limousin » et le nouveau « centre d'éducation – Auvergne ». Plus de 20 chiens guides seront remis d'ici à deux ans, soit le double des chiens offerts et suivis actuellement.

www.limoges.chiensguides.fr ■



Des fiches pédagogiques pour la bande dessinée de la FFAC

Dans la dernière revue de la FFAC du mois de février, nous vous avons présenté notre BD « **Sparte, souriez, vous êtes guidés** ». Cette bande dessinée est aujourd'hui disponible dans toutes les Associations fédérées et bien sûr à la Fédération !

Elle est destinée à une large cible mais sa vocation est aussi pédagogique à destination d'un jeune public (cycle 3 : CE2, CM1 et CM2).

Pour répondre à une réelle demande des enseignants qui sensibilisent de plus en plus leurs élèves à la déficience visuelle, à l'animal et à la citoyenneté, 7 fiches pédagogiques ont été créées.

L'ensemble de ces supports fonctionne à la manière d'un mini centre de ressources. Ce sera à chaque utilisateur, en fonction de son projet pédagogique, du temps qu'il souhaite consacrer au sujet et à l'intérêt manifesté par les élèves, de construire la progression.

Comment préparer son intervention ? Quel support proposer aux élèves afin de susciter leur curiosité et les aider à poser les bonnes questions ? C'est le défi que nous avons voulu relever en créant cette bande dessinée et ses fiches pédagogiques.

Elles sont gratuites et téléchargeables.

www.chiensguides.fr ■



Pour commander un exemplaire de la bande dessinée « **Sparte, souriez, vous êtes guidés** », adressez votre chèque accompagné de vos coordonnées à la FFAC, 71 rue de Bagnolet, 75020 Paris. Le prix unitaire est de 11 € + 4,80 € de frais de port, soit 15,80 €.





Le Défenseur des Droits : une solidarité collective

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante créée en 2011. Il a la double mission de défendre les droits et libertés des personnes et de contribuer à l'égalité de tous dans l'accès aux droits. Pour en savoir plus, nous avons rencontré Patrick GOHET, adjoint du Défenseur des droits en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité.

© François Lafitte/Mostok - DSAF-DPL



Patrick GOHET,
adjoint du Défenseur
des Droits



Jacques TOUBON,
Défenseur des Droits
depuis juillet 2014

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
Le droit en action



defenseurdesdroits.fr

Monsieur GOHET, pouvez-vous nous présenter le rôle du Défenseur des Droits et les moyens dont il dispose ?

Le Défenseur des Droits œuvre pour une égalité de traitement dans une société où les discriminations sont nombreuses. Notre action se scinde en deux axes : un axe protection des droits et un axe promotion des droits.

Toute personne, physique ou morale, peut saisir le Défenseur des droits en cas de discrimination, de difficulté à l'accès à un service public ou une administration, d'infraction à la déontologie dans le domaine de la sécurité ou en cas de non-respect des droits d'un enfant. Il a pouvoir de mise en demeure et d'accompagner le réclamant en justice. Il peut être auditionné par le Parlement sur tout projet ou proposition de loi et il a la possibilité de proposer des réformes législatives ou réglementaires.

Les personnes handicapées sont-elles particulièrement victimes de discriminations ?

Le handicap constitue 21,1% des réclamations adressées en 2015 au Défenseur des droits en matière de discrimination. Il est le second motif, après l'origine (22,6%) et devant l'état de santé (12,8%). Ces réclamations portent en premier lieu sur l'accès à l'emploi (public ou privé), aux services publics, aux biens et aux services, à l'éducation...

Un cas traité en 2015 :

Le Défenseur des droits a été saisi par une personne handicapée, après le refus d'une compagnie d'assurance garantissant les loyers impayés. Elle ne considérait pas sa pension d'invalidité comme une ressource, l'empêchant ainsi d'accéder au logement qu'elle souhaitait louer. Le Parquet a suivi l'avis rendu par le Défenseur des droits et a décidé de poursuivre l'assureur pour discrimination en raison du handicap.





Soutenez-vous des projets de prévention au profit des personnes handicapées ?

Nous devons répondre aux besoins générés par le handicap. L'accessibilité est une réponse-clé ; nous sommes marqués exclusivement par l'idée que le handicap appelle la solidarité : certes mais les aménagements réalisés pour les personnes handicapées sont aussi utiles à tous. Par exemple, le Défenseur des droits a alerté l'Éducation nationale sur les difficultés rencontrées par les enfants handicapés dans l'accès aux activités périscolaires. Cette initiative a donné lieu à la création d'un observatoire en partenariat avec les acteurs du périscolaire et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Le ministère de l'Éducation nationale a demandé aux services académiques de faciliter l'emploi des Accompagnants des élèves en situation de handicap par les collectivités.



► L'accès, un droit indispensable.

Avez-vous été amené à intervenir au profit de l'accès de maîtres de chiens guides ?

En 2013, nous avons effectué un *testing* qui a établi que 43 % des taxis parisiens testés ont refusé de prendre en charge des clients déficients visuels accompagnés de chiens guides. Le Défenseur des droits a rendu une décision indiquant que si de nouveaux refus discriminatoires sont constatés, les procès-verbaux établis par les services du Défenseur seront transmis au procureur de la République en vue de poursuites pénales.

Par ailleurs, j'ai participé à l'apposition du premier pictogramme « Interdit aux chiens sauf aux chiens guides et d'assistance » Place de la Bourse et je siège également à l'Observatoire de l'Accessibilité des Chiens guides d'aveugles créé à l'initiative de la FFAC.

En conclusion, une accessibilité adaptée à chaque type de déficience est la condition pour que chaque personne handicapée bénéficie d'un traitement égal à celui de tous les citoyens et pour qu'elle puisse exercer ses droits.

20 critères de discrimination prohibés par la loi (sexe, âge, état de santé...) dans des domaines précis (accès à un service, emploi, logement...).

79 592 dossiers traités en 2015 et 109 propositions de réforme adressées aux pouvoirs publics.

250 collaborateurs au siège à Paris et 400 délégués en France métropolitaine et outre-mer, dont certains sont formés pour être référents Handicap. ■

Le Défenseur des droits - 7 rue Saint-Florentin
75409 Paris cedex 08 - Téléphone : 09 69 39 00 00
<http://www.defenseurdesdroits.fr>



► Les Établissements Recevant du Public peuvent se procurer ce pictogramme auprès de la FFAC et des Associations fédérées.



La vision artificielle Problématique et espoir



Longtemps considéré comme une réelle utopie, le projet de vision artificielle, qu'il convient d'ailleurs de dénommer plutôt vision prothétique, semble aujourd'hui permettre de fonder de grands espoirs de restauration du phénomène visuel chez le patient aveugle, même si le chemin est encore long vers une réelle vision bionique.

Les difficultés ne résident pas tellement dans la réalisation d'un acte chirurgical puisque les techniques d'implantation sont aujourd'hui tout à fait accessibles grâce aux progrès de la microchirurgie rétinovitréenne.

Par contre, les difficultés de miniaturisation qui limitent encore énormément le degré de précision de l'image transmise à la rétine vont nécessiter la mise au point de techniques en amont et en aval de la stimulation (rééducation et modélisation de l'image).

Ainsi les projets existants sont tous fondés sur la même organisation que l'on retrouvera sur le schéma ci-après.

L'image obtenue n'est aussi, pour l'instant, qu'une addition de flashes lumineux (phosphènes) très imprécis.

C'est sur ces projets que travaille en ce moment l'équipe de recherche en rééducation de l'Institut ARAMAV en collaboration avec les principaux fabricants.

En conclusion, même si pour l'instant les projets actuels ne permettent que de transformer des aveugles en malvoyants, ces projets de vision prothétique permettent d'espérer d'ici quelques années d'offrir à nos patients des équipements de vision bionique beaucoup plus proches de la vision physiologique.

Mais néanmoins, la restauration d'une vision physiologique restera encore longtemps une utopie et tous ces projets ne permettent pas de s'affranchir des techniques de rééducation et de compensation : canne blanche, chien guide etc. ■

Prothèse visuelle : le principe





LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES

Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles **FFAC**

Fédération



71 rue de Bagnolet - 75020 PARIS • Tél : 01 44 64 89 89

• Fax : 01 44 64 89 80 www.chiensguides.fr

• E-mail : federation@chiensguides.fr

C.C.P. La source 33.706.50 R - Association sans but lucratif -
Loi 1901 - Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 26.08.81



Chiens Guides d'Aveugles Centres Paul Corteville (créée en 1958)

• École Nord de France

295 Rue de Lille - BP 60088

59435 RONCQ CEDEX

Tél. : 03 20 68 59 62 - Fax : 03 20 68 59 63

• École de Normandie

Ferme du Pin

27310 HONGUEMARE-GUENOUVILLE

Tél. : 02 32 20 74 00

www.chien-guide.org

E-mail : corteville@chien-guide.org



Les Chiens Guides d'Aveugles du Centre-Ouest (créée en 1976)

• Centre d'éducation - Grand Limousin

105 rue du Cavou - Landouge

87100 LIMOGES

Tél. : 05 55 01 42 28

• Centre d'éducation - Auvergne

Rue Monsablé - 63190 LEZOUX

Tél. : 04 73 62 65 76

www.limoges.chiensguides.fr

E-mail : limoges@chiensguides.fr



Association Chiens Guides d'Aveugles Grand-Sud (créée en 1995)

44 rue Louis Plana - Les Argoulets

31500 TOULOUSE

Tél. : 05 61 80 68 01

www.toulouse.chiensguides.fr

E-mail : toulouse@chiensguides.fr



Association des Chiens Guides du Grand Est (créée en 2001)

10 avenue de Thionville - Parc des Varimonts

57140 WOIPPY

Tél. : 03 87 33 14 36 - Fax : 03 87 33 14 03

www.chien-guide.com

E-mail : grandest@chien-guide.com



École de Chiens Guides pour Aveugles et MalVoyants de Paris (créée en 1980)

105 avenue de Saint-Maurice

75012 PARIS

Tél. : 01 43 65 64 67

• Centre d'élevage et d'éducation

Jacques Bouniol

Rue Antoine de Saint-Exupéry - 78530 BUC

Tél. : 01 39 66 84 44

www.chiensguidesparis.fr

E-mail : contact@parischiensguides.fr



Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles (créée en 1979)

17 rue Vitruve

75020 PARIS

Tél. : 01 43 71 71 07

www.anmcga.chiensguides.fr

E-mail : anmcga@chiensguides.fr



Les Chiens Guides d'Aveugles d'Ile de France (créée en 1984)

Lieu-dit Le Poteau - RD 319

77170 COUBERT

Tél. : 01 64 06 73 82 - Fax : 01 64 06 67 42

www.chiens-guides-idf.fr

E-mail : info@chiens-guides-idf.fr



Association de Chiens Guides d'Aveugles de Lyon et du Centre Est (créée en 1985)

162 avenue Edouard Herriot

01600 MISERIEUX

Tél. : 04 74 00 60 11 - Fax : 04 74 00 60 13

www.lyon-chiensguides.fr

E-mail : lyon@chiensguides.fr



Centre d'Étude, de Sélection et d'Élevage de Chiens guides pour Aveugles et autres Handicapés ou CESECAH (créé en 1991)

Siège : 71 rue de Bagnolet - 75020 PARIS

Tél. : 01 44 64 89 89 - Fax : 01 44 64 89 80

Centre : Montsablé - 63190 LEZOUX

Tél. : 04 73 73 91 71 - Fax : 04 73 73 91 73

www.cesecah.chiensguides.fr

E-mail : cesecah@chiensguides.fr

Deux nouvelles Écoles sont actuellement
en cours d'affiliation, l'École Alsacienne
de Chiens Guides d'Aveugles de Cernay
(68) et la Fondation Frédéric Gaillanne –
Mira Europe de l'Isle-sur-la-Sorgue (84).



* En cours de construction.



La FFAC et les associations fédérées ne font ni démarchage
téléphonique ni vente à domicile (calendriers, cartes de parrainage, dons, etc.).

L'UNADEV ne fait pas partie de la FFAC.



La Fédération Française des Associations de Chiens guides

d'aveugles (FFAC) ne vit et n'agit que grâce à la générosité du public,
grâce aux dons et legs qu'elle reçoit, GRÂCE À VOUS.

↓ AIDEZ-NOUS ! ↓



LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES

Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles **FFAC**

Bon de Soutien

(À retourner à : FFAC, 71 rue de Bagnolet 75020 Paris)



☐ **OUI**, pour élever, éduquer et offrir plus de chiens guides aux personnes déficientes visuelles,
je fais un don de :

☐ 25 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ 200 €

☐ À ma convenance : €

☐ Veuillez trouver ci-joint mon versement par chèque à l'ordre de la **FFAC**.

→ Je recevrai le **reçu fiscal** qui me permet de réduire mes impôts des **deux tiers** du montant de ce don et permet à la **FFAC** d'agir **trois fois plus**.

Mes coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES

ET SI VOTRE **LEGS** PERMETTAIT
PLUS DE RENCONTRES ENTRE
AVEUGLES ET CHIENS GUIDES ?

© Philippe Rocher

*Tom et Frenchy,
son chien guide depuis 2 ans.*

Tous ensemble et dans toute la France, nos 10 écoles de chiens guides d'aveugles et notre fédération mettent tout en œuvre pour éduquer des chiens guides et les remettre gratuitement à des personnes aveugles ou malvoyantes.

En transmettant vos biens à l'une de nos associations, vous participez concrètement à ces rencontres qui redonnent mobilité et autonomie aux personnes handicapées visuelles dans leur vie quotidienne.

Toutes nos associations sont exonérées de droits de successions et utilisent donc l'intégralité de votre legs pour leurs missions.

Pour obtenir des renseignements sur le legs, demandez en toute confidentialité notre brochure gratuite avec le coupon ci-dessous ou contactez Kristel COHEN au **01 44 64 89 84** ou par mail à k.cohen@chiensguides.fr.

www.chiensguides.fr



Tous unis dans la **Fédération Française**
des **Associations de Chiens guides d'aveugles.**

DEMANDE DE DOCUMENTATION GRATUITE ET CONFIDENTIELLE - LEGS - ASSURANCE VIE



**LES CHIENS
GUIDES
D'AVEUGLES**

Fédération Française des Associations
de Chiens guides d'aveugles

☒ **Oui, je souhaite recevoir la brochure d'information sur les legs et les assurances-vie et je retourne ce coupon à : FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES - 71 rue de Bagnole - 75020 PARIS**

☐ Mlle ☐ Mme ☐ M

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Ville :



YDSM1605